

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 21 Juillet à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaumic, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme, M. LE PAGE Clément, Mme CALLSEN Marie Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno, M LE PAGE Clément à Mme LEBLANC Florence, M MOULIN Bernard à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, Mme PONCET Sylvie à M VALORGE René, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : M PALLUET Dominique, (Sevelinges)

N°2022/N°113

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDATEMENT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU SSIÉG MULTI-ACCUEIL 2022-2025

Madame la Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale et de la santé présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition d'avenant n°1 à la convention de mandatement SSIÉG pour les multi-accueils de Charlieu et Vougy, afin de prendre en considération les comptes de résultats présentés pour l'année 2021. Ainsi, l'avenant n°1 prévoit les modifications de l'article 8 de la convention 2022-2025 comme suit :

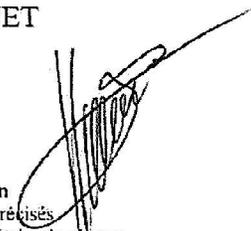
Activité	Subvention 2021 prévue	Montant des acomptes versés	Subvention 2021 définitive	Subvention 2022 prévue	Subvention nette 2022 proposée
Multi-accueil Charlieu	15 851,00 € (Auquel s'ajoute un report d'excédent de la subvention 2020 pour l'exercice 2021 de 32 859,00€ portant la subvention totale à 48 710,00€)	10 980,00€	4 474,92€ (Report d'une partie de l'acompte 2021 sur 2022 soit 6 505,08 €)	50 951,00 €	44 445,92€ (déduction faite du report 2021 de 6 505,08 €) Versement d'un acompte de 39 350,82€ à la signature de l'avenant

Multi accueil Vougy	31 868,61 € <i>(Auquel s'ajoute un report d'excédent de la subvention 2020 pour l'exercice 2021 de 10 975,39€ portant la subvention totale à 42 844,00€)</i>	27 584,21€	27 584,21 € <i>(Non versement du solde de la subvention 2021 de 4284,40€)</i>	44 913,00 €	44 913,00 € <i>Versement d'un acompte de 40 421,70€ à la signature de la convention</i>
---------------------------	--	-------------------	---	--------------------	---

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les montants financiers 2022 pour chacune des structures listées ci-dessus
- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention 2022-2025 avec l'association Les enfants d'abord,
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe enfance jeunesse en section de fonctionnement.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Sevclinges
M Dominique PALLUET

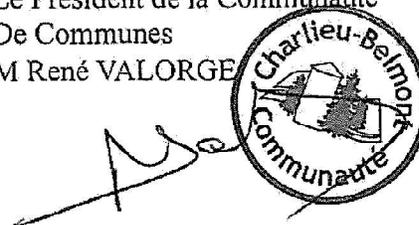


Ainsi fait et délibéré, à Briennon
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé le Président et le secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire par publication sur le site
internet de la collectivité à compter du **26 JUIL. 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220721-N2022-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022